

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DUODI 2 Frimaire.

( Ere vulgaire )

Lundi 23 Novembre 1795.

*Bulletin officiel des opérations de l'armée impériale sous les ordres de Clairfayt. — Positions avantageuses des armées républicaines. — Divers avantages remportés sur les Autrichiens. — Discours du citoyen Lebac, ambassadeur de France, au roi de Suede. — Lettre du ministre de la justice aux tribunaux civils et criminels, etc. — Résolution du conseil des cinq cents pour suspendre pendant six mois la vente des domaines nationaux. — Autres résolutions sur les passe-ports pour les pays étrangers.*

## A V I S.

*A dater du premier frimaire, et attendu l'excessive augmentation du papier et de la main-d'œuvre, le prix de l'abonnement est fixé à 150 liv. pour trois mois. Les souscripteurs qui n'envoient ou ne compléteront point ce nouveau prix ne recevront la Feuille qu'au prorata de la somme qu'ils auront adressée.*

## I T A L I E.

*De Gènes, le 5 novembre.*

On avoit entendu dernièrement une canonnade du côté du Ponent; on a appris depuis qu'il s'agissoit seulement de fausses attaques.

Il semble cependant que nous voilà à la veille d'une grande affaire & d'une attaque générale; les Français ont reçu beaucoup de munitions & de provisions qui sont arrivées sous l'escorte de huit chaloupes canonnières; les officiers de tout grade ont eu ordre de se trouver, sur-le-champ, à leurs postes, & on compte que l'armée française est actuellement de 40 mille hommes.

Les représentans du peuple français ont publié une proclamation, de laquelle on peut induire qu'il est décidé qu'il y aura une campagne d'hiver pour déloger l'ennemi de notre territoire. La victoire, dit cette proclamation, est sûre, attendu la jonction de plusieurs milliers de soldats vainqueurs & pacificateurs des Pyrénées, qui viennent partager avec nous les dangers & la gloire de cette entreprise.

Le général de Vins est de nouveau incommodé d'une fluxion à la joue.

On a suspendu l'ordre donné à Final de transporter vers Cairo les caissons de poudre, & on ajoute que l'artillerie qui étoit déjà partie des Carcares a été de nouveau ramenée en arriere.

Depuis huit jours, il est parti d'ici environ 100 bâtimens chargés de grains & d'autres vivres, tant pour l'armée que pour les côtes de France: on sait déjà que les premiers partis sont arrivés à leur destination.

Hier il entra ici un bâtiment impérial, commandé par le capitaine Lanco. En entrant il salua la ville de treize coups de canon, qui lui furent rendus. Il entra en même-temps une corvette de guerre française, commandée par le capitaine Sibille.

## P R U S S E.

*De Berlin, le 3 novembre.*

La ligne de démarcation que le traité de Bale a établie pour la sûreté du nord de l'Allemagne ayant été enfreinte par les armées des puissances belligérantes à la suite des événemens de guerre qui se sont passés en dernier lieu dans le voisinage du Mein, & les circonstances actuelles ne permettant plus de compter sur l'observation exacte d'une neutralité réciproque en faveur des contrées de l'Empire adjacentes à ce fleuve; S. M. le roi de Prusse a trouvé bon d'ordonner au prince héréditaire de Hohenlohe de quitter la ville de Francfort & les quartiers voisins, avec les troupes soumises à son commandement qui y étoient réparties, & de les ramener dans les états prussiens de la Francoie. En conséquence ce corps de troupes s'est mis en marche pour se rendre à sa destination.

*( Gazette de Berlin ).*

## A L L E M A G N E.

*Du camp devant Manheim, le 2 novembre.*

Hier de grand matin, nous avons attaqué de nouveau l'ennemi sur la chaussée de Schwetzingen. Nous l'avons forcé d'abandonner les jardins; mais il a fait sur nous, de toutes les batteries, un feu continuel & si terrible, que nous avons été obligés d'abandonner les maisons qu

sont en avant. Le major de Taschner, de l'état-général, a été tué en cette occasion par un obus. Il est généralement regretté à cause de ses talens. Nous nous sommes cependant avancés plus près de cette ville de ce côté-là.

Nos ouvrages sur le Galgenberg se continuent toujours. On espère que demain ils seront achevés. Demain il arrivera ici une partie de l'artillerie de siège, & aussitôt que tout sera disposé, on commencera le bombardement de la ville.

Le ministre palatin d'Oberndorf est encore dans Manheim, & il pourra être témoin oculaire du bombardement. S. A. le duc de Deux-Ponts est à Neckarelz.

Cette nuit nous avons aperçu au delà du Rhin, un grand camp français de 60,000 hommes sous les ordres de Pichegru. L'aile droite de cette armée s'étend jusqu'au fort du Rhin, où on a jeté, dit-on, une garnison considérable. L'aile gauche s'étend jusqu'à Worms. Le maréchal de Clairfayt occupe les montagnes & n'est pas loin de Pichegru, il avance toujours & cherche à lui livrer bataille.

Les Français défendent Manheim avec opiniâtreté.

Une partie de notre armée joindra bientôt celle du maréchal de Clairfayt, pour attaquer de concert l'armée de Pichegru; car il est apparent que sans une bataille préalable, le sort de Manheim ne peut être décidé.

*Bulletin officiel des opérations de l'armée impériale sous les ordres du comte de Clairfayt, daté de Reichenheim le 7 novembre.*

Après que l'armée fut campée entre West & Osthofen, & le corps d'observation de S. E. le général d'artillerie comte de Wartensleben, sur le Wartberg devant Alzey & Bartenheim, on fit passer en avant, le plus qu'il fut possible, les avant-gardes des généraux Kray & Nauendorf, & le 5<sup>e</sup> ennemi fut repoussé presque jusqu'à la Pfim.

Le général baron de Sekendorf qui s'étoit avancé avec une partie de l'avant-garde de Kray vers Oberflorsheim & Dallsheim, fit, au défaut d'autre infanterie, détacher 50 volontaires de Karaczay qui, malgré les fossés & les murs, pénétrèrent par assaut dans la petite ville Dallsheim, poussant l'ennemi jusques derrière Niederflorsheim. Dans cette occasion, ils furent soutenus par un demi-escadron de Karaczay qui s'étoit avancé très-proche de la ville.

Le 6 du courant, le général comte de Nauendorf s'avança aussi vers Kriegsfeld où il attaqua l'ennemi dans son camp doublement palissadé sur le mont, en-deçà de Rothenhausen, & réussit à le battre sans éprouver une grande perte. Il le mit dans un tel désordre, que, malgré sa fuite précipitée, nous arrivâmes avant lui à Falkenstein & l'obligeâmes à se retirer à Wisweiler.

La perte de l'ennemi est de plus de 250 hommes qui ont été tués à coups de sabres, & d'environ 200 prisonniers.

Dans cette occasion, les deux capitaines de cavalerie, le comte Esterhazy & Kiselewsk des Uhlans, ainsi que le capitaine Milutinowich de Wurmsers, corps-franc, se sont particulièrement distingués.

Cet avantage est d'autant plus important, qu'il nous garantit la possession du poste principal de Kirchheim-Boland, de même que la retraite vraisemblable de l'ennemi.

(Extrait des gazettes allemandes.)

## BELGIQUE.

*Extrait d'une lettre particulière de Mons, le 27 brumaire.*

On a en ce moment la certitude que les Français n'ont pas perdu, dans les retranchemens devant Mayence, autant de casons qu'on l'avoit d'abord craint. On sait de bonne part que déjà, au milieu du mois dernier, ils en avoient transporté le plus grand nombre à Landau.

D'après les derniers rapports, les Autrichiens ont été repoussés de vive force dans Mayence, laissant en arrière un grand nombre de prisonniers.

Les Français sont de nouveau avancés sur la rive droite du Rhin.

Le pont-volant est rétabli sur le Rhin, & les Français sont encore une fois à Bingen.

Les généraux Hatry, Harville & Lefevre sont passés en trois colonnes sur la rive droite du Rhin, pressant leur route par Sieg, pour arriver par des marches forcées, et tomber ainsi sur l'ennemi à dos du côté du Mein. Ils firent replier tous les postes avancés de l'ennemi, passèrent en partie par les montagnes et partie par la rive droite, et emmenèrent avec eux beaucoup d'artillerie volante.

L'avant-garde étoit composée de l'élite de la cavalerie. L'armée avoit ordre de marcher toute la nuit, sans s'arrêter cette fois à respecter la ligne de neutralité.

Le général Hohenlohe partit en même tems avec ses troupes de Francfort, et se retira dans les cantons d'Auspach.

Pendant cette expédition de l'aile gauche, le général Jourdan attaqua avec l'aile droite de l'autre côté de la Moselle, c'est-à-dire, dans le Hundspruch, l'armée ennemie.

Le général Pichegru, de son côté, l'avoit également attaquée, de manière que les autrichiens se trouverent entre plusieurs feux, furent totalement défaits, & le plus grand nombre fait prisonnier ou précipité dans le Rhin.

Nous attendons avec impatience de plus amples détails de cette importante affaire.

## F R A N C E.

*De Paris, le 1<sup>er</sup> frimaire.*

Il paroît que dans la dernière séance du conseil des cinq cents, formée en comité secret, la discussion sur le plan général des finances a été terminée, & que dans celle d'aujourd'hui le conseil prendra publiquement une résolution pour l'exécution de ce plan, dont les bases ont été données par le citoyen Giraud; de sorte que l'incertitude sur les déterminations du corps législatif va cesser. Cette époque étoit attendue avec d'autant plus d'impatience, que les malveillans & les agitateurs trouveront dans les nouvelles loix sur les finances un terme définitif aux manœuvres qu'ils mettoient en usage pour alarmer & affamer les citoyens. Il semble constant que, suivant le plan adopté, il n'y aura ni démonétisation d'assignats ni aucune infraction aux engagements pris par la république envers ses créanciers légitimes.

L'audience publique du directoire exécutif, annoncée depuis plusieurs jours, a eu lieu hier avec la véritable pompe qui convenoit à cette cérémonie; tous les mem-

bres du directoire, secrétaires, messagers, huissiers, y ont paru dans le costume établi par la constitution; les ambassadeurs et agens diplomatiques avoient aussi le costume de cérémonie. Ils ont été reçus à la porte du salon d'audience par le ministre de l'intérieur, et présentés chacun en particulier au directoire par le ministre des relations extérieures. Le président Rewbell a prononcé un discours relatif à la circonstance; ensuite il s'est établi une conversation entre les membres du directoire et les ambassadeurs: les spectateurs nombreux, que la curiosité avoit appellés à cette cérémonie, se sont conduits avec une décence qui a beaucoup ajouté à sa dignité. Les objets dont il a été question dans cette audience étoient tous relatifs à nos liaisons avec les nations, dont les ambassadeurs & ministres étoient présens; on a retenu plusieurs traits qui méritent d'être conservés, & qui n'ont aucun rapport avec le partage insignifiant ou nul qu'on entendoit en pareille occasion à Versailles ou ailleurs. Les membres du directoire, ainsi que les ambassadeurs, avoient laissé de côté la morgue de l'ancienne étiquette sans rien perdre de leur dignité décente. On croit avoir entendu que l'un disoit à l'ambassadeur de Suède:

« Les chefs de la république n'oublieront jamais que de braves Suédois sauvèrent cent Français, quand la Méditerranée étoit couverte d'Anglais, & encore moins que leur représentant s'arma pour la convention nationale, quand elle courut le plus grand danger. Au comte de Carletty; que sa philosophie connue en Italie, & sans doute conservée à Paris, faisoit oublier à de nouveaux Romains qu'autrefois des Toscans voulurent leur rendre un maître. Au ministre d'Amérique: que l'amitié du directoire pour le grand Washington avoit pour mesure sa haine contre le gouvernement anglais. Enfin, à M. Gervinus: que la politique du cabinet français avoit cette espérance, qu'à force de retirer leur grand Frédéric, les Prussiens apprendroient à réaimer les Français.

Après environ une demi-heure de conversation du plus grand intérêt, les ambassadeurs & ministres ont été reconduits dans la même forme qu'on les avoit reçus, & il n'y a point eu de repas splendide comme on avoit eu l'affectation malveillante de l'annoncer.

Un citoyen qui est arrivé ici d'une commune voisine nous assure que la consigne donnée aux barrières de Paris par Hanriot, de ne laisser entrer ni sortir personne sans carte ou passeport, vient enfin d'être levée, & que cette mesure de terreur a été abolie par le directoire exécutif. Depuis long-tems, ajoute-t-il, les amis de la liberté desiroient la cessation d'une servitude aussi inutile dans son objet que gênante dans son exécution. On ne savoit à quoi attribuer cette demi-clôture de Paris, qui en faisoit une sorte de prison, & sembloit indiquer dans la tenue du gouvernement une inquiétude qui ne pouvoit que lui être défavorable. On a lieu de croire que bientôt aussi on fera cesser l'usage des cartes de sûreté, toujours exigée contre les droits de l'indépendance personnelle, & qui feroient croire qu'il n'y a de sûreté chez nous qu'avec cette espèce de sauf-conduit.

Lorsque, sur un bruit public généralement répandu, nous avons annoncé que le citoyen Roquexante étoit désigné pour l'ambassade d'Espagne, nous avons présumé que cette désignation avoit un motif inconnu. Voici les renseignements qui nous sont parvenus.

Le citoyen Roquexante sert sa patrie depuis 27 ans. Il n'a pas dévié un moment des principes depuis la révolution. C'est ce même militaire qui, le 27 juillet 1792, commandoit l'artillerie volante de l'armée du Rhin, & qui s'opposa pendant douze heures aux efforts de l'ennemi qui vouloit couper la retraite à cette armée.

Ce même officier s'opposa, le 22 août suivant, à une attaque qui auroit infailliblement entraîné la perte des lignes de Weissenbourg; enfin c'est lui qui, au mois de ventôse dernier, fut investi de la confiance du gouvernement pour aller en Espagne, & qui fut chargé d'une mission secrète dont le résultat a amené la paix avec cette puissance.

Au reste, il vient d'être désigné, pour l'ambassade d'Espagne, le général Canclaux, dont on attend l'acceptation.

Le citoyen Lehoc, ambassadeur de la république française à Stockholm, a obtenu ses audiences le 28 octobre dernier; voici son discours au roi.

SIRE,

« La république française, forte de ses victoires & de sa liberté, s'occupe moins en ce moment des ennemis qui lui restent que des amis qu'elle a sa conserver. Je n'apporte point à votre majesté des hommages & des sermens adulateurs. Je présente les vœux d'un peuple libre au chef d'un peuple fier & généreux: ces vœux s'adressent à vous, sire, parce que votre patrie les répète avec moi. Déjà votre majesté promet tout ce qu'on a droit d'attendre d'elle. Déjà les plus heureuses dispositions font estimer les premiers besoins de votre ame, & tout annonce un autre Gustave à son pays. . . . Puisque vous aimez les hommes, sire, vous régnerez par les loix, vous régnerez par l'amour & la reconnaissance, seuls liens qui subsisteront désormais entre la soumission & le pouvoir. . . peut-être la révolution française prépare-t-elle aux rois des devoirs plus pénibles: puisse votre majesté n'y trouver que des jouissances! franchise & loyauté, fidélité dans les engagements réciproques, alliance éternelle entre deux peuples glorieux de leur ressemblance & de leur amitié, voilà ce que la république française promet à votre majesté par mon organe ».

« L'ambassadeur républicain, pénétré des sentimens dont il est l'interprète, joint au respect dû aux autorités légitimes un respect personnel que votre majesté justifiera par ses vertus; il se croira dans sa patrie, s'il peut être le témoin de la prospérité de cet empire ».

Le ministre de la justice vient d'adresser la lettre suivante aux tribunaux civils & criminels, de commerce & de cassation; aux juges-de-peace, directeurs & jurys, commissaires du pouvoir exécutif près les tribunaux civils, criminels & correctionnels; aux accusateurs publics près les tribunaux criminels.

Paris, le 28 brumaire, Pan 4.

« Dans l'organisation du pouvoir exécutif, citoyens, la constitution a voulu que les ministres correspondissent immédiatement avec les autorités qui leur sont subordonnées. Cette disposition s'applique à toutes les affaires qui appartiennent à leurs départemens respectifs, & son objet est que chacun d'eux puisse ainsi se rattacher à portée ».

soit de statuer directement sur celles qui ne présentent aucune difficulté, soit de soumettre au directoire exécutif celles qui sont de nature à provoquer son attention.

» Ce but ne seroit pas rempli, si les autorités constituées s'adressoient au directoire dans ces communications officielles; il en résulteroit, au contraire, des renvois; &, par suite, des retards très-nuisibles à l'administration, & dont les intérêts auroient beaucoup à souffrir. Je crois donc devoir vous recommander spécialement de n'adresser qu'au ministre de la justice tout ce qui tient à l'ordre judiciaire; par-là, le service public se fera avec plus d'activité; j'aurai plus constamment sous les yeux les moyens de suivre les diverses branches de l'administration qui m'est confiée; le directoire exécutif n'aura point à interrompre ses importantes occupations, & nous verrons s'établir dans toutes les parties du gouvernement l'ordre & l'harmonie, gages certains de sa durée & de la prospérité nationale.

« Je crois devoir aussi vous inviter à ne pas négliger dans votre correspondance tous les soins de détail qui peuvent faciliter le travail des bureaux; & l'une des précautions que je vous recommande à cet égard, est de désigner en marge de vos lettres celles qui se rapportent aux différentes fonctions civiles, criminelles, de police judiciaire ou correctionnelle, dont vous êtes chargés.

Signé, MERLIN, ministre de la justice.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 1<sup>er</sup> frimaire.

Hier, le comité général a été interrompu par un message du directoire exécutif; le conseil a ouvert une séance publique & a délibéré sur ce message. Il tendoit à faire fermer l'emprunt d'un milliard, ouvert présentement à la trésorerie, & qui donne lieu en ce moment à des spéculations contraires à l'intérêt public.

Cette proposition est convertie en résolution.

Aujourd'hui la séance a été ouverte par un appel nominal pour le renouvellement du bureau. Chénier a été nommé président; les nouveaux secrétaires sont Crasous; Fermond, J. B. Louvet & Boissy d'Anglas.

Dubois Dubay, conformément à la décision prise hier par le conseil, a présenté plusieurs en projets de résolutions qui ont été adoptés, la loi relative à la désertion.

Le conseil a renvoyé il y a quelques jours à l'examen d'une commission chargée de lui en faire un rapport deux messages du directoire exécutif. Dumolard a fait aujourd'hui le rapport demandé sur l'un de ces messages; il étoit relatif à la loi de la convection sur les passeports pour les pays étrangers. Ces passeports, aux termes de cette loi, devoient être visés par les directoires de districts; ces directoires n'existant plus, le directoire proposoit d'y substituer le visa de ses commissaires auprès des administrations de département. Dumolard a fait voir qu'il seroit dangereux & inconstitutionnel d'adopter cette proposition. Les commissaires du directoire doivent surveiller & requérir l'exécution des lois, mais ils ne doivent & ne peuvent jamais devenir administrateurs eux-mêmes; s'il leur étoit permis dans une seule circonstance d'agir seuls, bientôt les occasions s'en présenteroient à l'infini, & le gouvernement péseroit sans intermédiaire sur les citoyens. Ce seroit le régime des commissions.

Dumolard a donc proposé & le conseil, l'urgence

déclarée, a adopté une résolution portant, que ces passeports seront délivrés par les administrations de département, sur la demande motivée des municipalités centrales; toutes les décades les commissaires du directoire rendront compte au ministre des relations extérieures, du nombre des passeports accordés dans les dix jours précédens.

Sur la proposition du comité des finances, le conseil a pris une résolution pour suspendre, jusqu'au premier prairial, la vente des domaines nationaux; il s'est ensuite formé en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du premier frimaire.

On fait lecture du procès verbal d'hier. Il porte que le conseil a passé à l'ordre du jour sur le message du directoire exécutif, par ce motif seul que les résolutions sur lesquelles il appelle l'attention du conseil des anciens ne lui sont pas encore parvenues.

Un membre envisage cette démarche du directoire comme opposée à la constitution, et tendante à influencer les délibérations du conseil; il craint que si un usage aussi dangereux étoit introduit, le conseil des cinq cents ne pût un jour se servir du directoire exécutif comme d'une autorité auxiliaire pour faire passer les résolutions désastreuses, que cette même autorité, qui jouit auprès de lui de l'initiative, lui auroit fait rendre. L'orateur demande qu'une nouvelle rédaction du procès-verbal soit faite d'après ces motifs.

Bérard demande le maintien de la première rédaction, parce qu'elle doit exposer les faits tels qu'ils se sont passés.

Chartier essaie de justifier la demande du directoire, en disant que le message qu'il a adressé au conseil ne contient aucune proposition, & que la constitution ne lui défend pas d'inviter le conseil à donner, à des délibérations urgentes, la préférence sur des objets moins importants.

La rédaction du procès-verbal est maintenue; les observations qu'elle a fait naître seront exprimées dans celui de la séance d'aujourd'hui.

On soumet à la discussion une résolution qui porte que les passe-ports pour l'étranger seront délivrés par les administrations de départemens sur l'avis des municipalités centrales, suivant les formes prescrites par la loi du 17 décembre 1792.

Lanjuinais remarque qu'il n'y a point de municipalités centrales; que cette expression n'est pas seulement impropre, mais qu'elle pourroit priver les habitans des grandes villes de passe-ports pour l'étranger, parce que les villes sont presque toutes divisées en municipalités qui ne forment pas à elles seules un canton. — Après quelques débats, le conseil déclare qu'il ne peut approuver cette résolution.

Le conseil en approuve trois autres, toutes trois précédées de la déclaration d'urgence: l'une met à la disposition des ministres une somme de 21 millions en numéraire, l'autre suspend jusqu'au premier germinal la vente des biens nationaux, & la troisième ferme provisoirement l'emprunt à 3 pour 100.

Bourse du 1<sup>er</sup> frimaire.

Inscriptions . . . . .	72-76-75.
Louis . . . . .	3440-50-30-20-3400-
	390-80-3360-70.